

EXCLUSIF

AYWAILLE

Plus rien au 1^{er} janvier 2018!

► Le bâtiment des Finances d'Aywaille sera bientôt totalement... inutile

► Il y a quelques semaines encore, les élus du conseil communal d'Aywaille jugeaient bon de voter une motion -symbolique-, témoin de leur volonté de ne pas vider de sa substance le bâtiment des Finances de l'entité, installé non loin de l'administration communale... Comme ce fut le cas voici quelques années avec le service cadastre, il semble en effet qu'une rationalisation des services se prépare, certains d'entre eux migreraient à Liège; la (belle) tour des Finances, c'est aussi pour ça!

Mais on parlait alors de rumeurs lors du vote de la motion et, surtout, du départ d'un seul service, celui de la TVA en l'occurrence. Inquiète face à ce flou, la députée fédérale et conseillère communale à Aywaille, Vanessa Matz (CDH), a interrogé ce mercredi le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (NVA)... la réponse a le mérite d'être claire: tous les services vont disparaître!

"Je suis totalement abasourdi par ce qui a été dit, ce n'est pas un service qui partira mais bien l'en-

semble des services rendus ici." Comme le précise la députée, le bâtiment n'est pourtant pas une petite antenne locale inutilisée. "Les chiffres de fréquentations des mois de janvier et février de cette année montrent qu'il y a au moins 500 personnes qui passent ici chaque mois."

Comme les écoles et les infrastructures sportives de la commune, le bâtiment des Fi-

nances dessert aussi d'autres entités de l'Ourthe Amblève. Autre chiffre significatif obtenu: 72%. Il s'agit du taux d'occupation des bâtiments. "Ce n'est pas optimal mais ce n'est pas rien."

LA DÉPUTÉE ESPÈRE que cette réponse du ministre, aussi catégorique soit-elle, ne fera pas force de loi et annonce déjà une

mobilisation intense contre cette décision.

Selon Johan Van Overtveldt, une partie des services quitterait toutefois déjà le bâtiment pour rejoindre Liège à la fin de cette année et, au 1^{er} janvier 2018, tout le bâtiment devrait être vidé. Sans qu'on sache à quoi il sera affecté par la suite...

Marc Bechet



► Le ministre de la Justice l'a confirmé ce mercredi... tout partira à Liège. © KIP

RÉACTION

TONNEAU

Vanessa Matz
CDH, DÉPUTÉE
ET CONSEILLÈRE
À AYWAILLE

"Nous n'en resterons pas là"

"Cette réponse du ministre est tout simplement sidérante. Je tiens à préciser dès aujourd'hui que nous n'en resterons pas là. J'ai précisé au ministre que l'administration n'était pas une entreprise privée... Cette décision ne me surprend malheureusement qu'à moitié car c'est bien dans la ligne de tout ce qui se fait ces dernières années pour des régions rurales et semi-rurales comme les nôtres. On a connu cela avec le désinvestissement dans les lignes de chemin de fer moins utilisées. Si tous les services des Finances s'en vont, c'est un nouveau coup dur pour notre région, c'est inadmissible. Ce gouvernement et la NVA dépouillent totalement notre service public, jusqu'à l'os. Une pétition est déjà lancée et je compte bien qu'elle tourne un maximum. Bien sûr, je suis un peu démunie face à ce gouvernement [NDLR: en tant que députée CDH] et j'espère que d'autres partis sauront mettre la pression nécessaire."

M. B.

CORRECTIONNELLE

VERVIERS

Le procès de la bagarre meurtrière AU CENTRE DE VERVIERS

► Des peines de 3 et 2 ans réclamées contre certains des protagonistes

► Le procès des gens impliqués dans la bagarre qui a coûté la vie à un jeune Hervien de 28 ans, Ilias Farès, a repris devant le tribunal correctionnel ce mercredi matin par le réquisitoire du ministère public, qui a réclamé des peines de trois ans et deux ans de prison contre certains protagonistes de l'affaire.

Le 10 février 2013, Ilias Farès mourait vers 5h du matin en plein centre de Ville de Verviers, rue des Martyrs. Il venait d'être victime de coups de couteau donnés dans une bagarre qui opposait des Marocains de Verviers à des Marocains venus de Liège. Les caméras de surveillance de la Ville de Verviers ont permis d'identifier l'auteur de ces coups de couteau, Mokhtar Kaddour, qui s'est enfui au Maroc qui refuse de l'extrader. Le même avait aussi assez grièvement blessé deux autres Vervi-

tois, dont le frère d'Ilias, Mohamed. Après une longue bataille juridique, les autorités judiciaires ont décidé de scinder l'affaire en deux: Kaddour sera jugé aux assises, s'il est attrapé un jour, tandis que les huit autres protagonistes de la bagarre sont passibles du tribunal correctionnel.

La 1^{re} audience, en novembre, avait été consacrée à la vision des images des caméras de surveillance et à une animation de synthèse réalisée par la PJ.

ON Y VOIT LE GROUPE des Liégeois venus boire un dernier verre croiser les Vervie-tois place Verte. Une discussion s'engage, et sans qu'on ait pu établir la raison, dégénère en bagarre. Les uns et les autres se poursuivent à travers la place, en s'échangeant des coups, mais on voit clairement Kaddour donner des coups d'abord à Mohamed, puis à un autre Verviétois qui reste au sol devant le Mc Donald's, et puis enfin les coups qui lui seront fatals à Ilias devant chez Veritas.

A.V.P.

COUR D'APPEL

LIÈGE

50 POLICIERS À L'AUDIENCE soutiennent un de leurs collègues

► Le policier est poursuivi pour une intervention jugée trop musclée

► Un policier qui avait été condamné à la suite d'une intervention trop musclée a comparu, mercredi, devant la cour d'appel de Liège. Il a contesté les faits qui lui sont reprochés. Une cinquantaine de policiers ont assisté à l'audience pour manifester leur soutien à leur collègue. Ce policier de 47 ans avait été condamné par le tribunal correctionnel de Liège à une peine d'un mois de prison avec sursis pour des faits de violence illégitime. Il avait été poursuivi à la suite d'une intervention considérée comme trop violente face à un individu menotté.

L'affaire s'était déroulée en mars 2014. Un individu avait été intercepté après avoir adopté un comportement suspect autour du commissariat de police de la rue Natalis, à Liège. L'homme, porteur d'armes, avait été

placé en cellule. Des caméras de surveillance avaient filmé l'ensemble de la scène, sur laquelle on voyait le policier saisir l'individu à la gorge et le projeter au sol. L'intervention du policier ne serait pas justifiée car l'individu était en position de déséquilibre et, menotté, il ne présentait pas de danger particulier.

Selon le parquet général, le policier a usé de violences illégitimes dans le cadre de sa fonction. L'avocat général Maudoux ne s'est pas opposé à une mesure de suspension du prononcé en faveur du policier. Mais le policier a réclamé son acquittement car, selon son avocat M^e Wilmotte, il avait fait une utilisation proportionnée de la violence face à un individu considéré comme dangereux.

Une cinquantaine de collègues du policier, présents en soutien, estiment que la décision de la cour pourrait modifier la manière dont ils auront à intervenir à l'avenir dans des cas similaires. L'arrêt interviendra le 15 juin.